

# ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS DU 01/07/2020

## 7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

### > OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME) ..... **Gratuit**
- Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres inactif<sup>(1)</sup> ..... **Droits de garde<sup>(2)</sup>**

### TRANSFERT

- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque
  - Titres cotés..... **15,00 €/ligne**
  - Titres non cotés..... **50,00 €/ligne****Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque ..... **Minimum de perception de 110,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**

(1) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(2) Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

# ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS DU 01/07/2020

## > PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

### COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

#### Droits de Garde/Frais de tenue de compte

##### DÉFINITION : Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont comptabilisés en fin de trimestre échu et prélevés au cours du trimestre suivant.

Compte-titres ordinaire composé uniquement de valeurs Caisse d'Épargne		
Forfait	Jeunes (- de 25 ans) - 50 %	7,50 €/trimestre soit 30,00 €/an
Compte-titres ordinaire composé de valeurs hors réseau		
Forfait	Jeunes (- de 25 ans) - 50 %	8,43 €/trimestre soit 33,72 €/an
Compte-titres ordinaire composé uniquement d'autres valeurs		
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille	Jeunes (- de 25 ans) - 50 %	0,06 %/trimestre soit 0,24 %/an
Commission fixe par ligne		1,00 €/ trimestre soit 4,00 €/an
Maximum de perception		700,00 €

#### Frais De Transaction

### À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

	Par Internet	Par téléphone ou en agence
Ordres exécutés sur Euronext	0,52 % du montant de la transaction + taxes mini 8,90 €	1,43 % du montant de la transaction + taxes minimum 16,95 €
Ordres exécutés sur autres bourses	-	0,50 % du montant de la transaction + taxes mini 30,00 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

# ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS DU 01/07/2020

## PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME

### Droits de Garde/Frais de tenue de compte

En application des articles L. 221-32 et D. 221-111-1 du Code monétaire et financier, les Droits de Garde/frais de tenue de compte prélevés sur une année au titre d'un PEA ou d'un PEA-PME ne pourront pas dépasser les plafonds suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

- Frais variables sur titres cotés et non cotés ..... ≤ **0,40 % de la valeur des titres détenus**
  - Frais fixes par ligne de titres (cotés et non cotés) détenus ..... ≤ **5,00 €/ligne**
- Pour mémoire, les droits de garde / frais de tenue de compte fixés pour l'année 2020 par votre Caisse d'Épargne sont rappelés ci-dessous. Ils seront appliqués à votre PEA, PEA-PME en tenant compte des nouveaux plafonds légaux.

Portefeuille (PEA/PME) composé uniquement de valeurs réseau			
Forfait	Jeunes (- de 25 ans) - 50 %	<b>7,50 €/trimestre soit 30,00 €/an</b>	
Portefeuille (PEA/PME) composé uniquement hors réseau			
Forfait	Jeunes (- de 25 ans) - 50 %	<b>8,43 €/trimestre soit 33,72 €/an</b>	
Pour les valeurs Hors réseau Caisse d'Épargne			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille	Jeunes (- de 25 ans) - 50 %	<b>0,06 %/trimestre soit 0,24 %/an</b>	
Commission fixe par ligne			<b>1,00 €/ trimestre soit 4,00 €/an</b>
Maximum de perception			

### Frais De Transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	Par Internet	Par téléphone ou en agence
Ordre exécuté - Commission proportionnelle au montant de la transaction	<b>0,50 %</b>	<b>1,20 %</b>
Ordre annulé	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Ordre non exécuté	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

- Opérations sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**
- Opérations sur Organisme Commun de Placement (OPC)<sup>(1)</sup>
- Valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles

	Par Internet	Par téléphone ou en agence
OPC commercialisés par le groupe Caisse d'Épargne	<b>Consulter la documentation légale de l'OPC concerné<sup>(1)</sup></b>	
OPC commercialisés par d'autres établissements : Commission de souscription <sup>(2)</sup> Dans le limite d'un plafond de	<b>0,50 % 34,75 €</b>	<b>1,20 % 34,75 €</b>

- Opérations sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**
- Cessions ou rachats
  - Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule ..... **Gratuit**
  - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse ..... **Nous consulter**

(1) Les documents réglementaires des OPC commercialisés par le groupe BPCE sont consultables sur le site [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Caisse d'Épargne.

# ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS DU 01/07/2020

## > AUTRES OPÉRATIONS

■ Édition et envoi et Duplicata de l'Imprimé fiscal unique.....	<b>Gratuit</b>
■ Relevé ponctuel de portefeuille.....	<b>18,60 €</b>
■ Titres non cotés CTO.....	<b>45,00 €</b>
■ Titres non cotés PEA : Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (Opération sur titre, détachement d'un dividende, etc.).....	<b>Inclus dans les Droits de Garde</b>

## > AUTRES SERVICES

■ Bourse Esprit Écureuil Forfait Trois services	
- Abonnement, Assurance Bourse Esprit Ecureuil, Prise de bénéfices .....	<b>12.00 €/an</b>
- Services à l'unité	
- Service Abonnement .....	<b>Gratuit</b>
- Service « Assurance Bourse Esprit Ecureuil <sup>(1)</sup> .....	<b>7,00 €/an</b>
- Service « Prise de bénéfices » .....	<b>10,00 €/an</b>
■ Direct Ecureuil Service Bourse .....	<b>Gratuit</b>

> **GESTION SOUS MANDAT** ..... **Nous consulter**

## > PARTS SOCIALES

■ Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales.....	<b>Gratuit</b>
---	----------------

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Caisse d'Épargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon, Banque coopérative régie par les art. L. 512-85 et s. du Code monétaire et financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social 370 000 000 euros - RCS Montpellier 383 451 267 - Siège social 254 rue Michel Teule BP 7330, 34184 Montpellier cedex 4 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 005 729 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CPI 3402 2018 000 027 182, délivrée par la CCI de l'Hérault, garantie par CEGC 16 Rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999, 92919 LA DÉFENSE CEDEX - N° d'identification à la TVA : FR64383451267. TVA facturée sur les prestations taxables de plein droit et non facturée sur les prestations exonérées. Edep : 08.2020.32467.